

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4511)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

À l'alinéa 26, substituer aux deux occurrences de la référence :

« L. 631-24-1 »

la référence :

« L. 631-24 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de corriger une erreur de renvoi au code rural et de la pêche maritime.